

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 616

présenté par
Mme Pételle

ARTICLE 3 QUATER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« choisie »,

le mot :

« désignée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel